

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2016

DÉLIBÉRATION N° CD-2016/05/27-7/08

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20160527-lmc100000013698-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 02/06/2016

Réception Préfet : 02/06/2016

Publication RAAD : 02/06/2016

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Abrogation de la délibération n°CG-2014/10/03-7/15 accordant une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne.

La SA d'HLM a informé le Département de l'abandon d'un projet d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 72 logements à Vert-Saint-Denis.

Cette opération avait obtenu une garantie départementale lors de la séance du 3 octobre 2014 à hauteur de 40 % des 4 emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, cette délibération doit être abrogée.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment dans ses articles L. 431-1, R. 431-10, R. 431-59,

VU les articles 2011 et suivants du Code Civil,

VU la délibération n° CG-2014/10/03-7/15 du 3 octobre 2014 accordant une garantie à hauteur de 40 % sur 4 emprunts d'un montant global de 9 338 697 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'abandon du projet par la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'abroger la délibération n° CG-2014/10/03-7/15 du 3 octobre 2014 accordant une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne pour une opération d'acquisition en VEFA de 72 logements à Vert-Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Barbaux', written over a horizontal line.

Jean-Jacques BARBAUX  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne